



CONSEIL COMMUNAL
1276 GINGINS

Gingins, le 19 août 2026

Au Conseil Communal de et à
1276 Gingins

Concerne : Préavis municipal N° 5/2026

Facilité de trésorerie.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La commission composée de Mme Mélanie Murzeau-Roux, MM Alain Meuwly, Ernest Fehr, Pierre-Yves Revaz et Sylvain Liaudat s'est réunie le 11 août 2026.

Comme très bien explicitées dans le préavis, ces lignes de crédit à court terme ont pour but de pallier les décalages temporels inévitables entre l'encaissement effectif des impôts communaux et l'échéance de dépenses importantes et obligatoires. Sont visés en premier lieu les acomptes pour les charges de la péréquation, qui doivent être réglés à des dates strictes.

Confrontée au caractère particulièrement imprévisible et soudain de ces tensions de trésorerie, la Municipalité n'a pas cédé à la facilité de demander un relèvement du plafond à 4 ou 5 millions, choisissant sagement de stabiliser la limite historique de CHF 3'000'000.-.

Par ailleurs, la Municipalité s'engage formellement dans le préavis à consigner un compte rendu d'utilisation complet au sein de son rapport de gestion annuel, permettant un contrôle précis par le Conseil. À cet égard, la cofin s'assurera par des contrôles réguliers que ce mécanisme de financement à court terme conserve sa stricte vocation de gestion temporaire de la trésorerie. Son usage doit permettre d'optimiser les dépenses sans devenir un moyen de pallier un besoin structurel de recettes, notamment par le biais d'un relèvement fiscal.

En **conclusion**, la commission des finances propose au conseil communal d'accepter le préavis n°5/2026 tel que présenté.

Pour la Commission :

Alain Meuwly

Ernest Fehr

Mélanie Murzeau-Roux

Pierre-Yves Revaz

Sylvain Liaudat